

Tribunal Administratif de Nice	Dossier n° E1700000106	Département des Alpes-Maritimes
COPIE		E1700000106 Annexe 7- 6 pages
ENQUETE PUBLIQUE		
Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS Demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière.		
Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus		
PROCES-VERVAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS		

A l'attention de M. le Président de la Communauté d'Agglomérations Cannes Pays de Lérins (C.A.P.L.), pour répondre aux observations et produire tout commentaire ou complément qu'il jugera utile.

P.J. : copies (extraits) des registres d'enquête publique.

INFORMATION GENERALE SUR L'ENQUETE

L'enquête publique citée en en-tête du présent document s'est déroulée normalement dans les conditions de lieux et de temps fixées par l'arrêté du 15 mai 2017 de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes portant ouverture et organisation de l'enquête.

Outre les dossiers d'enquête papier déposés dans les mairies annexes de Cannes Ranguin, Le Cannet Garibondy et Mougins Services Techniques, une version numérique était consultable et téléchargeable sur les sites internet de la CAPL (<http://www.cannespaysdelerins.fr>) et de la commune de Cannes (<http://www.cannes.com/enquete-publiques>) ;

L'accès au dossier numérique était aussi rendu possible par la mise à disposition gratuite d'un poste informatique dans chacune des mairies annexes précitées.

Un avis indiquant le motif, les dates, et les modalités de la présente enquête a fait l'objet de publications :

- préalables à l'enquête dans les journaux « Nice-Matin » et « L'Avenir Côte d'Azur » du vendredi 26 mai 2017 ;

Tribunal Administratif de Nice	Dossier n° E170000106	Département des Alpes-Maritimes
ENQUETE PUBLIQUE - Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS		
Demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière. Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus		

- COPIE
- en cours d'enquête dans les journaux « Nice-Matin » du lundi 12 juin 2017, et « L'Avenir Côte d'Azur » du vendredi 16 juin 2017.

L'avis a également été porté à la connaissance du public par un affichage conforme à la réglementation :

- dans les mairies et mairies annexes de Cannes, du Cannet et de Mougins ;
- sur les sites internet de la préfecture, de la commune de Cannes et de la C.A.P.L. ; l'existence de ces publications a été vérifiée par le commissaire enquêteur les 30 mai et 7 juillet 2017;
- sur place, le long des cours des Frayères et de la Roquebillière, en des lieux choisis en commun accord entre la C.A.P.L. et le commissaire enquêteur à l'occasion d'une visite sur le terrain ;

Enfin, l'enquête a fait l'objet d'un article dans la revue municipale de Mougins (Mougins Info N°56 – Été 2017).

AVIS DES SERVICES

La conférence administrative est réduite à une consultation de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique (ONEMA), pratiquée par lettre du 30 septembre 2016 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et restée sans réponse. L'avis de l'ONEMA est réputé favorable.

Par ailleurs, la DDTM, dans sa lettre de transmission du dossier à la préfecture (BAJL), émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction et au lancement de l'enquête publique.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'enquête a été particulièrement calme eu égard au grand nombre de propriétaires concernés et au fait que ceux-ci pourraient devoir assumer financièrement une partie des travaux prévus.

Le commissaire enquêteur a reçu huit visites qui ont donné lieu à six observations, les deux autres personnes ayant simplement sollicité des renseignements sur la procédure.

Neuf mentions ont été portées sur les registres d'enquête dont quatre correspondent à des observations supplémentaires, les cinq autres portant annonce ou confirmation des déclarations verbales faites au commissaire enquêteur.

Enfin, deux documents ont été remis au commissaire enquêteur à l'appui des déclarations verbales et sont annexés aux registres d'enquête.

Tribunal Administratif de Nice	Dossier n° E170000106	Département des Alpes-Maritimes
ENQUETE PUBLIQUE - Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS		
Demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière. Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus		

Au total donc, seules dix observations du public ont été recueillies lors de l'enquête.

L'ensemble des interventions est rapporté ci-après de façon synthétique.

1 – PERSONNES REÇUES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

1.1 – Mairie annexe Cannes Ranguin (siège de l'enquête).

1.1.1 – (12 juin) – M. Claude Saquépée (16 chemin des Arums – Cannes La Bocca) dépose un document et en porte mention au registre d'enquête (cf. points 2.1.1 et 3.1.1) ; M. Saquépée expose essentiellement que des sentiers pédestres pourraient être aménagés dans les vallons, moyennant des servitudes de passage sur les propriétés privées, tout en garantissant la sécurité des riverains par une surveillance électronique ; il aborde divers sujets connexes touchant à l'embellissement des vallons et l'empoissonnement des ruisseaux ; il regrette le mauvais état d'entretien actuel des vallons.

1.1.2 – (12 juin) – Mme Danièle Ledogar (6 rue Lamartine – Cannes La Bocca) signale d'une part la présence d'ordures devant le hameau du Carimaï, et d'autre part un empierrement effondré depuis l'inondation de 2015 en clôture des méandres de Ranguin vers le gymnase ; elle en porte mention au registre (cf. point 2.1.2).

1.1.3 – (12 juillet) – Mme Revel, membre du bureau de l'association Avenir Cannes Ouest (A.C.O.) (villa Maupassant – 8 rue de la Verrerie – Cannes La Bocca) :

- a souhaité connaître la procédure qui interviendrait si le volume des curages des vallons venaient à excéder 2000 m³ (autorisation au titre de la loi sur l'eau) ;
- indique au nom de l'A.C.O. qu'après avoir pris connaissance du dossier, elle approuve la procédure D.I.G. objet de l'enquête ; elle porte une mention en ce sens sur le registre d'enquête (cf. point 2.1.4).

1.2 – Mairie annexe Le Cannet Garibondy

1.2.1 – (28 juin) – M. Cuccia (villa Sandy – 184 Av. Michel Jourdan – Le Cannet) se présente pour confirmer les observations qu'il a déposés le 15 juin sur le registre d'enquête (cf. point 2.2.1) ; Il demande que le cours d'eau situé derrière sa propriété soit régulièrement nettoyé pour remédier à la présence de vase nauséabonde, de moustiques et de rats, et pour prévenir les risques d'inondation

En réponse à ses questions, le commissaire enquêteur :

- précise les compétences de la C.A.P.L. ;
- explicite l'objet de l'enquête et ses conséquences ;
- rappelle que l'entretien courant des cours d'eau est normalement à la charge des riverains.

1.2.2 – (28 juin) - Mmes Saffiotti et Rodriguez regrettent l'absence de travaux d'entretien récents, ce qui occasionne de nombreux désagréments, et demandent des explications sur la procédure en cours.

Le commissaire enquêteur leur fournit les mêmes précisions qu'à M. Cuccia.

Elles portent une mention sur le registre d'enquête (cf. point 2.2.2)

Tribunal Administratif de Nice	Dossier n° E170000106	Département des Alpes-Maritimes
ENQUETE PUBLIQUE - Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS		
Demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière. Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus		

1.3 – Mairie annexe Mougins Services Techniques

1.3.1 – (4 juillet) – Mr. François GANDHLET (350 avenue du Bosquet – Mougins) s'informe de la procédure en cours, et remet un document (cf. point 3.3.1) décrivant plusieurs problèmes dans les vallons longeant sa propriété ; il :

- conteste le caractère inondable de son terrain ;
- rappelle que les copropriétaires du lotissement de l'Aubarède demandent la mise en place de bacs de rétention des eaux sur les ruisseaux qui se rejoignent début avenue du Bosquet ;
- signale un barrage allée de la Collinette, lotissement de la Frayère, dont le tuyau d'évacuation provoque un jet d'eau endommageant les rives ;
- indique au surplus un passage bétonné dont il ne comprend pas l'objet et qu'il pense susceptible d'entraver le cours ;
- s'interroge sur le fait que le ruisseau est recouvert dans le lotissement de la Frayère ;
- demande à participer à des visites des lieux ultérieures.

1.3.2 – (4 juillet) – Une dame qui n'a pas décliné son identité s'est renseignée sur la procédure en cours ;

1.3.3 - (4 juillet) - Un monsieur qui n'a pas décliné son identité s'est renseignée sur la procédure en cours ;

2 – OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES D'ENQUETE

2.1 – Registre mairie annexe Cannes Ranguin (siège de l'enquête)

2.1.1 – (12 juin) – mention portée par M. Claude Saquépée (cf. points 1.1.1 et 3.1.1).

2.1.2 – (12 juin) – mention portée par Mme Danièle Ledogar (cf. point 1.1.2)

2.1.3 – (14 juin) – M. Olivier Lévêque (domaine du Ranchito – les Pâquerettes D1 – 175 avenue Michel Jourdan – Cannes La Bocca) souhaite que l'environnement forestier, animalier et piscicole soit préservé lors de l'élagage et de l'entretien des vallons, en vue d'une meilleure qualité de l'espace naturel dans le quartier.

2.1.4 – (12 juillet) – mention portée par Mme Revel (cf. point 1.1.3.).

2.2 – Registre mairie annexe Le Cannet Garibondy

2.2.1 – (15 juin) – mention portée par M. Cuccia (cf. point 1.2.1)

2.2.2 – (28 juin) – mention portée par Mmes Safiotti et Rodriguez (cf. point 1.2.2)

2.3 – Registre mairie annexe Mougins Services Techniques

2.3.1 – (11 juillet) – M. (ou Mme) Bruna (30 impasse de Collines - Mougins) estime que les frais devraient être répartis sur les seules personnes qui n'entretiennent pas leur portion de vallon.

Tribunal Administratif de Nice	Dossier n° E170000106	Département des Alpes-Maritimes
ENQUETE PUBLIQUE - Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS		
Demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière. Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus		

2.3.2 – (11 juillet) – M. (ou Mme) Maillan (750 chemin des Peyroues - Mougins) pense que l'urbanisation et la multiplication des infrastructures routières sont largement responsables des crues, que les riverains ne sont généralement pas responsables des encombrants laissés dans les vallons, et donc que les frais d'entretien des vallons devraient être supportés par l'ensemble de la communauté au même titre que l'entretien des voies publiques. Il estime par ailleurs que la création de cheminements piétonniers et aires de détente, lorsque le cours d'eau longe des propriétés privées, ne doit pas se faire sans l'accord amiable des propriétaires.

2.3.3 – (12 juillet) – Annick et Emmanuel Bruna (500 av. de la plaine - Mougins) indiquent qu'eux-mêmes et leurs voisins entretiennent régulièrement depuis 26 ans leurs portions de vallon, et trouvent donc injuste de devoir participer financièrement.

2.4 – Adresse de messagerie électronique ouverte sur le site internet de la préfecture.

Aucune observation n'a été déposée par message électronique sur cette adresse dédiée. Cette adresse a été close le 13 juillet 2017 par les services préfectoraux.

3 – CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DIVERS ANNEXES AUX REGISTRES

Aucune lettre n'est parvenue au commissaire enquêteur par la voie postale ; sauf le cas particulier exposé au point 3.3.2, les documents mentionnés ci-dessous ont été remis directement au commissaire enquêteur lors d'un entretien, pour confirmer ou illustrer l'entretien.

3.1 - Cannes Ranguin

3.1.1 – (12 juin) – Document déposé par M. Claude Saquépée (cf. points 1.1.1 et 2.1.1)

3.2 - Le Cannet Garibondy : Néant

3.3 - Mougins Services Techniques :

3.3.1 – (4 juillet) – document déposé par M. François Gandillet (cf. point 1.3.1).

3.3.2 – (12 juillet) – CAS PARTICULIER :

Une enveloppe a été déposée à l'adresse de M. le commissaire enquêteur (sans autre précision). Celle-ci contient une clé USB et divers documents étrangers à la présente enquête. Les documents concernent en effet une autre enquête publique portant demande de DIG pour l'entretien des vallons du Devens et des Glabres. Ils ne peuvent pas non plus être pris en considération dans le cadre de cette dernière enquête puisque déposés hors délai (fin de l'enquête le 30 juin) et hors siège de l'enquête (mairie annexe de Cannes La Bocca). L'enveloppe sera remise aux services préfectoraux avec le dossier d'enquête de Mougins.

Tribunal Administratif de Nice	Dossier n° E170000106	Département des Alpes-Maritimes
ENQUETE PUBLIQUE - Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS		
Demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière.		
Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus		

Pour sa part, le commissaire enquêteur souhaite recevoir une version lisible se la carte imprimée au bas de la page 11 du dossier de D.I.G. (ou un document équivalent).

COPIE

A Nice, le 18 juillet 2017,
le commissaire enquêteur,
Hugues KRAL



Document original remis le 19 juillet 2017
à la C.A.P.L., en la personne de madame
Marie PIZEPAN, ingénieur d'études.

